

DÉBAT PUBLIC RESEAU EXPRESS GRAND LILLE

02 AVRIL AU 22 JUILLET 2015

CAHIER D'ACTEUR
N°27 Juillet 2015



UNE QUESTION DE COHERENCE.

En tant qu'association spécialisée dans le domaine faunistique, le Groupe ornithologique et naturaliste du Nord – Pas-de-Calais se bornera à rendre un avis sur ce seul domaine de compétences. Sans préjuger de leurs intérêts et de leurs qualités respectifs, le GON souhaite soulever la question de la cohérence – ou de l'absence de cohérence apparente - entre certains projets régionaux. En effet, le projet de Réseau express Grand Lille – dont l'une des conséquences directes sera une augmentation de la fragmentation des habitats naturels et semi-naturels de la région – va à l'encontre du Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT)... au même titre que le Schéma régional de cohérence écologique – Trame verte et bleue (SRCE-TVb) qui vise notamment à réduire les impacts de la fragmentation !

CAHIER D'ACTEUR

Groupe ornithologique et naturaliste du Nord – Pas-de-Calais (GON).

PRESENTATION DU GON

Le Groupe ornithologique et naturaliste du Nord - Pas-de-Calais (GON) est une association d'études et de protection de la faune sauvage du Nord – Pas-de-Calais et de ses habitats, créée en 1968. Le GON anime des centrales sur les mammifères, les oiseaux, les amphibiens-reptiles, les papillons rhopalocères et hétérocères, les odonates, les orthoptères, les coccinelles, les araignées et les mollusques continentaux.

L'objet associatif du GON repose sur 3 axes.

Etudier la faune sauvage régionale

Le GON a développé un système d'information régionale sur la faune (SIRF ; www.sirf.eu) pour recueillir les données naturalistes de tous les naturalistes qui souhaitent contribuer à mesurer la répartition des espèces sur le territoire régional et l'évolution de leurs effectifs.

Valoriser la faune sauvage régionale auprès du grand public et des décideurs

Les données sur la faune sont accessibles par tous grâce au portail Internet SIRF. Un site internet, un compte Facebook, un bulletin trimestriel échangé avec de nombreuses autres revues nationales ou internationales, le Héron, permettent de diffuser les résultats des recherches auprès du public, des adhérents et de la communauté scientifique.

Protéger et conserver la faune sauvage régionale et ses habitats

Le GON produit des listes rouges régionales, des listes de rareté et des plans de restauration pour les espèces en danger ; il apporte sa contribution et son expertise en participant à de nombreux conseils de gestion et scientifiques des réserves naturelles, aux commissions administratives qui traitent de la faune et de leurs habitats. Le GON a aussi la capacité à ester en justice dans le cadre de la réglementation sur la protection des espèces. Enfin, le GON entretient des relations étroites avec de nombreuses structures régionales et nationales pour une meilleure prise en compte de la faune et de ses habitats dans la réglementation et l'aménagement du territoire.

Les locaux du Groupe ornithologique et naturaliste du Nord et du Pas-de-Calais (GON) se situent au sein de la Maison régionale de l'environnement et des solidarités (MRES), 23 rue Gosselet, 59000 Lille (Tél. : 03 20 53 26 50 ; Mail : contact@gon.fr ; site internet : www.gon.fr).

LE POINT DE VUE DU GON

UNE FAUNE SAUVAGE REGIONALE DEJA SOUMISE A DE NOMBREUSES PRESSIONS



Photo : M. Vanwarreghem

UNE REGION TRES ARTIFICIALISEE

La région Nord – Pas-de-Calais est la région qui compte la part d'espaces naturels la plus faible de France. Seuls 9,9 % du territoire régional sont occupés par les forêts et autres milieux semi naturels, contre 34 % pour la France. A l'inverse, les espaces artificialisés représentent 15,5 % du territoire régional, contre 5,1 % pour le reste de la métropole. Les espaces naturels régionaux sont très « émiettés » (plus de 85.000 espaces recensés) et très généralement remodelés, exploités ou gérés par l'homme. Enfin, en moins d'une décennie, l'artificialisation de la région a été multipliée par trois par rapport à la décennie précédente.

Artificialiser encore ?

Le GON a bien compris que le projet Réseau express Grand Lille privilégiera autant que possible l'intensification du trafic sur des voies déjà existantes (99 km de voies existantes).

Pour autant, la création d'infrastructures nouvelles est d'ores et déjà évoquée (56 km de voies nouvelles semblent prévues), ce qui implique nécessairement une occupation du sol par l'infrastructure même et donc une artificialisation « directe » ; mais aussi une artificialisation « indirecte » liée à la phase de travaux, aux abords de l'aménagement et à l'ensemble des structures et infrastructures annexes (dessertes, parking, locaux, etc.).

La banalisation de la faune

L'artificialisation croissante des paysages a des impacts directs sur leur composition faunistique. En ce qui concerne l'avifaune, particulièrement bien connue, la compilation des données issues du STOC (Suivi temporel des oiseaux communs) pour la période 1989-2009 annonce des déclinés très significatifs pour les communautés d'oiseaux regroupant des espèces spécialistes : - 12 % pour les espèces forestières, - 14 % pour les espèces liées au bâti, - 25 % pour les espèces agricoles. A contrario, on constate une augmentation de l'ordre de 20 % au bénéfice des oiseaux qualifiés de généralistes, c'est-à-dire des espèces dont les exigences écologiques sont faibles. On parle ainsi d'un phénomène d'« homogénéisation biotique » (Jiguet, 2011).

Or, à l'échelle régionale, la compilation des données issues du STOC viennent non seulement conforter ces résultats, mais fournissent parfois des résultats encore plus alarmants pour certaines espèces spécialistes ; particulièrement celles liées aux milieux agricoles (Luczak, 2015. Résultats à paraître prochainement) !

Considérant ses impacts prévisibles, la mise en œuvre du projet REGL contribuera certainement, le long de son tracé, au phénomène d'homogénéisation biotique dans la région Nord – Pas-de-Calais.

cndp

Commission nationale
du débat public

DÉBAT PUBLIC Réseau Express Grand Lille
11 rue des Ponts de Comines - 59 000 - Lille Tél +33 (0)3 20 39 56 40
regl@debatpublic.fr - <http://regl.debatpublic.fr>

UN RISQUE ACCRU POUR LA FAUNE

Destruction d'habitats et d'espèces

Bien qu'encore imprécis et donné à titre indicatif, le tracé prévisionnel des aménagements prévus dans le cadre du projet REGL révèle un certain potentiel de nuisance vis-à-vis de la faune. On citera pour exemple :

1/ les risques de destruction et/ou comblement des catiches au sud-ouest de Lille (projet de gare au niveau du stade Pierre Mauroy) ; ce qui signifierait une perte de sites d'hibernation pour les chiroptères ;

2/ les atteintes potentielles directes et indirectes à certaines zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (znieff) de type 1 ainsi que leurs « enveloppes » fonctionnelles lorsqu'elles se trouvent sur le tracé prévisionnel du projet (notamment la vallée de la Sensée qui pourrait être traversée par un nouveau barreau ferroviaire dans le cadre d'un prolongement éventuel vers Cambrai) ;

3/ une inéluctable destruction ou altération pour diverses zones que l'on peut qualifier de « refuges » pour la faune sauvage (petits boisements, friches, marges des terrils, zones humides de faible surface, bermes, haies, etc.) ;

4/ une accentuation du morcellement des territoires de par l'apparition d'une nouvelle infrastructure linéaire de transport ; mais aussi du fait de l'augmentation du trafic.

Augmentation des risques de collision

Bien que difficilement mesurable et relativement peu documentée, le risque de collision entre les trains et la faune sauvage existe bel et bien. A titre d'exemple, la SNCF estime que 1 110 animaux de type "gros gibiers" (sangliers, chevreuils...) ont été heurtés par des trains en France sur la période 2012-2013, soit trois par jour (<http://www.sncf.com/fr/presse/fil-info/sangliers-gibiers>).

Par ailleurs, on estime que 480 000 à 2,4 millions d'oiseaux meurent chaque année en France dans des collisions avec des trains ; une étude réalisée durant l'été 2003 indiquant par exemple 3,4 oiseaux morts par

kilomètre et par mois sur la ligne TGV Nord (Nicolas De Sadeleer, 2003).

S'il est difficile d'obtenir des chiffres, l'importance de la mortalité des chiroptères par collision avec les trains est maintenant établie, conduisant parfois la Haute Autorité environnementale à demander une meilleure prise en compte de cette problématique et la réalisation de dispositifs anti-collision lorsqu'elle donne un avis.

Une augmentation du trafic aura donc nécessairement, en plus de l'augmentation de l'effet de fragmentation, un impact significatif sur la mortalité par collision pour de nombreuses espèces (dont certaines, non citées précédemment, pour lesquelles il manque encore des études ; les reptiles et les invertébrés volants en particulier).

Jiguet, 2011. 100 oiseaux communs nicheurs de France. Editions Delachaux et Niestlé.

Nicolas De Sadeleer, 2003. Etudes relatives au transport et à la diversité biologique et paysagère. Editions du Conseil de l'Europe.

ASSURER LA CREDIBILITE DU SRCE-TV ET AVOIR UNE APPROCHE PEDAGOGIQUE COHERENTE

Des approches a priori antagonistes.

Le GON tient à souligner le problème de cohérence entre :

- le projet REGL, qui est présenté comme un moyen de répondre aux enjeux liés au développement de la mobilité sur le territoire du Nord – Pas-de-Calais définis dans le cadre du Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) ;
- et
- le Schéma régional de cohérence écologique – Trame verte et bleue (SRCE-TV), qui est conçu comme une réponse aux enjeux liés à la préservation de la biodiversité sur le territoire du Nord – Pas-de-Calais, définis eux-aussi dans le cadre du SRADDT.

L'antagonisme entre le SRCE-TV de la région Nord-Pas-de-Calais, dont l'un des objectifs explicites consiste à réduire les impacts de la fragmentation des paysages sur la biodiversité, et le projet REGL qui aura des conséquences directes et indirectes en termes de perte, fragmentation et banalisation des habitats et des espèces, est ici flagrant.

Un SRCE qui a du mal à être compris.

Pour rappel, le SRCE – TVB peut-être considéré comme un outil d'aménagement du territoire qui vise à préserver les services rendus par la biodiversité, à enrayer sa perte en maintenant et en restaurant ses capacités d'évolution et à la remise en bon état des continuités écologiques.

C'est aussi l'épine dorsale de la politique environnementale de la région Nord – Pas-de-Calais en termes de protection de la biodiversité.

Or, il apparaît que le SRCE - TVB reste d'une part mal connu, d'autre part mal compris par certains acteurs du territoire qui contestent son bienfondé.

Un important effort de pédagogie semble très largement nécessaire pour faire adopter le SRCE-TV,

expliquer ses enjeux et rassurer les acteurs du territoire.

Il est évident que l'antagonisme entre le projet REGL (et ses conséquences) et le SRCE – TVB (et ses objectifs), tous deux portés par le Conseil de Région, ne favorisera pas l'appropriation et la compréhension de ce dernier par les habitants de la région.

CONCLUSION

Un impact potentiellement significatif sur la faune sauvage et ses habitats.

Le GON ne remet pas en cause la nécessité de développer la mobilité sur le territoire régional, en particulier en ce qui concerne les alternatives possibles à l'automobile.

Cependant, d'un point de vue purement naturaliste, le GON ne peut que souligner le risque fort de nuisances pour la faune régionale qu'entraîne inévitablement, et de manière intrasèque, des projets de ce type et d'une telle envergure.

Si le tracé proposé ne semble à priori pas être de nature à porter atteinte à des habitats ou des espèces remarquables (sauf en ce qui concerne les aires d'hibernation des chiroptères), il aura tout de même une incidence probable sur certaines zones naturelles ou semi-naturelles repérées pour leur intérêt écologique (znieff) et impactera inévitablement les communautés animales actuellement présentes.

Le GON insiste donc pour que le débat public autour du projet REGL intègre les notions d'érosion générale de la biodiversité et d'homogénéisation biotique des paysages, de cohérence avec les enjeux définis par le SRCE – TVB, et prenne en considération les pressions d'origine anthropique particulièrement fortes que subit déjà la biodiversité dans le Nord – Pas-de-Calais.